

Collégiale de Courts Circuits La Cagnole du jeudi 8 décembre 2022 à 18h30

à Fleury & par tel

**Présent.e.s : Claire (tel) Patrick Françoise Jean-Pierre Anne-
Sophie (tél) Dominique Pascal Christiane**

**Excusé.es: Isabelle (pouvoir à Dominique) Jean Guy (Pouvoir à
Pascal) Martine (pouvoir à Christiane)**

Avec 11 membres de la collégiale présent.e.s ou représenté.e.s sur 12, la collégiale est donc
décisionnaire.

**Prochaines réunions : 2ème et 4ème jeudis de chaque mois à
18h30**

**Décision 08122022 #1 : La Collégiale va passer à une seule réunion mensuelle, le 1er jeudi de
chaque mois, pour le début 2023 et nous verrons ensuite.**

Décision prise à l'unanimité.

jeudi 12.01.23 par tel

samedi 14.01.23 AG

jeudi 2.02.23 en présentiel

jeudi 02.03.23

jeudi 06.04.23

Préparation du pad : Pascal

Facilitation : Claire

Secrétariat : Anne-Sophie

Relevés de décisions de la Collégiale : <https://www.lacagnole.fr/spip.php?article410>

1/ Calendrier des événements de l'association

Novembre :

- samedi 26 novembre : AS marché de Noël de Montréal avec Odile t'en brasse
- samedi 3 décembre : AS marché de Noël d'Island avec Odile t'en brasse

Des personnes intéressées mais pas d'adhésion ni d'échange de cagnoles

Décembre :

*** mardi 13 décembre : marché de Noël de l'Amapp Alain Berhaut - Les paniers de Gurgy.**

Isabelle : je peux y tenir un comptoir. Françoise je viendrai avec toi

*** Préparation de l'AG le samedi 14 janvier 2023 à 15h00**

Quels mandats seront à renouveler ?

Celui de Claire, Jean-Guy, Pascal & Dominique

Qui re-candidate? Tout le monde

Avons-nous vent d'autres candidatures?

Candidatures à solliciter?

Proposition Jean Guy

Parmi les partenaires sur les marchés, seuls les revendeurs-distributeurs de produits bio et/ou commerce équitable et/ou locaux (Yonne) pourront adhérer à la Cagnole.

Décision 08122022 #2 : La Collégiale proposera en Assemblée générale extraordinaire une modification de l'article 3 de nos statuts. La rédaction du pilier 2 deviendrait « Pilier 2 : Un des objectifs fondamentaux de la Cagnole étant de court-circuiter la spéculation financière et de soutenir l'économie sociale et solidaire, il n'est pas possible d'accepter des partenaires ayant un lien organique avec la Grande et Moyenne Distribution. Il est possible de faire exception pour l'unique commerce d'alimentation générale d'un village, qui assure un lien social, sa superficie doit alors être inférieure à 120 m², conformément à la définition de superette selon l'INSEE, Parmi les partenaires sur les marchés, seuls les revendeurs-distributeurs de produits bio et/ou commerce équitable et/ou locaux (Yonne & environs) pourront adhérer à la Cagnole.»

Décision prise à l'unanimité.

Décision d'une AG extraordinaire le 14.01.23 limitée à ce seul point:

Décision 08122022 #3 : La Collégiale convoquera une Assemblée générale extraordinaire le 14.01.23 à 15h00 en vue de proposer aux membres la modification de l'article 3 de nos statuts en ce qui concerne le pilier 2.

Décision prise à l'unanimité.

Qui écrit les rapports?

Moral/activité : Dominique

financier : Jean Guy en relation avec la comptable Brigitte Poupard

Besoin d'un vidéo-projecteur pour illustrer le rapport d'activité (collecte de photos de tous les événements)

Décision 08122022 #4 : La Collégiale décide de l'achat d'un vidéo-projecteur avec haut-parleur sur le fonds alloué par la région concernant le matériel numérique.

Décision prise à l'unanimité.

- Étude du Rapport d'orientation

Décision 08122022 #5 : La Collégiale décide de plusieurs modifications de ce rapport. Pascal devra envoyer la version modifiée aux membres de la collégiale qui pourront encore proposer des améliorations jusqu'au 22.12.22

Décision prise à l'unanimité.

Printemps 2023 :

* du 8 au 14 mai les RADD : stand, intervention, et accueil chez un partenaire à Auxerre ou proche ?
AG des RADD vendredi 9 décembre à 18h Isabelle et Françoise y seront

2/ Communication

* Prochaine lettre :

Nathalie de Mariette Services interview fait. Dominique va le rédiger

* Claire: la fille de Sylvie Bornet fait des petits vidéos. Une piste pour en faire une sur la Cagnole?
Claire va nous envoyer le lien de la vidéo.

3/ Suivi des collectivités

3.1/ Les rdv avec les élus

RAS

3.2/ Le Kohinos en fonction

Certains partenaires prennent les e-cagnoles et nous pouvons communiquer dessus

- le DSH
- Aurore et Fabien (chocolatier Saint Florentin, Marché de Joigny et Migennes)
- Odile t'en brasse à Avallon

3.2/ Suivi des 4 451€ de subvention régionale

4451 € à dépenser avant septembre 2023

- 645,60 € 10 smartphones 20/05/22
 - 476,99 € 1 PC portable pour secrétariat 30/05/22
 - 54,99 € Chargeur pour PC portable du secrétariat 05/10/22
 - 54,99 € Chargeur pour PC portable du secrétariat 12/10/22 avoir : pour housses pour tablette?
 - 354,00 Achat 3 tablettes reconditionnées SMAAART 18/11/22
 - 390.00 Achat 3 tablettes reconditionnées SMAAART 29/11/22
- vidéo projecteur oui à faire

d'où solde : 2474,43 €

Le point sur les smartphones

* 1 Lacadencia

* 1 Échoppe des figuiers

* 1 Déjeuner sur l'herbe en attente (Geneviève)

* 1 Isabelle

* 1 Dominique

- 6 tablettes sont à disposition

Distribution des tablettes :

* 1 Dominique

* 1 Martine

* Jean-Pierre

* Patrick

* Françoise

Il en reste une à disposition chez Pascal

Décision 08122022 #6 : La Collégiale pratique à des tests, des essais et fera le point sur l'opportunité d'acheter de nouvelles tablettes pour les militant.e.s et les comptoirs qui en auraient usage.

Décision prise à l'unanimité.

4/ Suivi des partenaires & Validations:

A/ Validations

Clotilde Rouanet

Animation séances marche nordique, randonnées Marsangy

E à 2% ou L à 3%

Germinal renouvelle sa cotisation avec toujours 500 cagnoles pour 2023 mais repousse à 2024 l'utilisation du Kohinos.

Décision 14112022#5 : Pascal doit rédiger une nouvelle version du bulletin pour les partenaires, en recto-verso, incluant les 4 piliers des statuts et les auto-défis/engagements du partenaire lors de sa cotisation.

Étude la proposition de nouveau bulletin: en incluant l'utilisation du paiement via le Kohinos, pour la partie 3 du dernier paragraphe "En adhérant, ma structure s'engage à" (à la fin de la 2ème page du bulletin).

+ compléter les propositions du dernier paragraphe "Pour cette année civile je m'engage aussi à avancer vers la transition écologique"

5/ Suivi de la Fédération Kohinos

Besoin de fonds pour la mise du noyau du logiciel à prévoir 200€ frais de maintenance 2023 + 30 € frais de fonctionnement

6/ Questions diverses

A/ Question sur le Kohinos par rapport à l'Échoppe